

COMMUNIQUE DE PRESSE

Comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF) : bilan 2022 et perspectives 2023

I. Présentation générale

Ce mercredi 12 avril 2023, le Comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF) s'est réuni au tribunal judiciaire de Paris, dans sa formation plénière, sous la co-présidence de Madame Laure BECCUAU, procureure de la République de Paris, et de Monsieur Laurent NUÑEZ, préfet de police.

Présent dans chaque département, le CODAF est l'instance locale en charge de la lutte contre les fraudes aux finances publiques, sous toutes leurs formes. Il rassemble les services de l'Etat (préfecture, police, administration fiscale, douanière, du travail et de protection des populations) et les organismes sociaux (URSSAF, Pôle Emploi, CAF, CPAM...), intéressés à cette mission essentielle pour la préservation des capacités financières et redistributives de l'Etat et, in fine, du pacte social.

La formation restreinte du CODAF parisien se réunit tous les trimestres sous l'autorité du parquet de Paris afin de définir et de programmer des contrôles coordonnés de commerces, établissements ou chantiers, et d'assurer un échange d'informations optimal sur les différentes situations de fraudes détectées. Les membres du CODAF procèdent, par ailleurs, à des contrôles conjoints d'initiative.

II. Bilan quantitatif et qualitatif

En 2022, plus de 45.000 opérations « anti-fraude » ont été réalisées sur l'ensemble du territoire de la Ville de Paris. Près de 500 opérations conjointes et coordonnées (engageant au moins deux partenaires) ont été réalisées, en surcroît de l'activité régulière des administrations.

Pour l'ensemble de ces opérations, des redressements ont été opérés à hauteur de 850 millions d'euros pour la fraude fiscale, près de 75 millions d'euros pour la fraude sociale, et 680.000 euros pour la fraude douanière. Plus de 3 tonnes de tabac, près de 1.200 litres d'alcool destinés à la vente illégale et plus de 300.000 articles de contrefaçon ont fait l'objet de saisies douanières.

La réponse de l'Etat en matière de lutte contre l'immigration irrégulière et de lutte contre le travail illégal a été significative, d'une part par le démantèlement de 16 filières d'aide au séjour irrégulier, d'autre part par le prononcé de 98 fermetures administratives pour des motifs de travail illégal ou de vente illégale de tabac ou d'alcool.

En matière de protection sanitaire, les services de la préfecture de police ont prononcé 30 autres fermetures administratives à la suite de graves manquements à l'hygiène dans des établissements d'alimentation et de restauration.

Le parquet de Paris a poursuivi une politique pénale offensive contre les différentes fraudes aux finances publiques, notamment en procédant à des saisies pénales d'un montant total de 9,5 millions d'euros sur ce contentieux.

Les services de l'Etat et les organismes sociaux se sont attachés, en lien avec le parquet, à diversifier les secteurs d'activité contrôlés, en veillant à s'adapter constamment aux évolutions de l'environnement économique (développement des plateformes numériques, recours accru à l'autoentrepreneuriat...). Depuis septembre 2022, une dizaine d'établissements de type « dark store » et « dark kitchen » ont ainsi été contrôlés dans 11 arrondissements afin de s'assurer de leur conformité à la réglementation en matière de travail et d'hygiène.

Par ailleurs, plusieurs contrôles anti-fraude d'ampleur ont été menés avec succès sur des chantiers et à l'occasion de grands événements (compétitions sportives, spectacles...). Ces actions témoignent de la détermination des pouvoirs publics à lutter contre le travail illégal et contre la concurrence déloyale qu'elle génère pour les entrepreneurs respectueux des règles.

III. Perspectives

En 2023, la lutte contre les sociétés éphémères, vecteurs de fraudes multiples, demeurera un axe fort de l'action des pouvoirs publics. Les contrôles et échanges d'informations entre partenaires seront développés afin de lutter plus efficacement contre les immatriculations et les domiciliations frauduleuses de sociétés dans la capitale. Cette stratégie contribuera tout à la fois à la déstabilisation des réseaux de fraudes ainsi qu'à la consolidation de la place parisienne au niveau européen et international.

En cette année précédant la tenue des Jeux olympiques et paralympiques à Paris, les pouvoirs publics seront pleinement mobilisés dans la préparation de cette fête populaire et porteront une attention particulière à la prévention de toutes les fraudes opportunistes susceptibles d'apparaître à cette occasion. Ainsi, il conviendra d'intensifier nos efforts en matière de contrôles de chantiers, mais également dans les domaines de l'hôtellerie-restauration, du tourisme et de la sécurité privée. Enfin, il faudra investir le champ de la propriété intellectuelle et de la protection des marques pour empêcher la vente de marchandises de contrefaçon en relation avec les Jeux. Le travail collaboratif mené dans le cadre du CODAF permettra de structurer les échanges et participera au renforcement des partenariats entre les différents services de l'Etat.

Contact presse Parquet :

01 44 32 68 10

scom.parquet.tj-paris@justice.fr

Contact presse préfecture de Police :

01 53 71 28 73

ppcom@interieur.gouv.fr